



# CHARLES BEER PRÉSENTE LES EXCUSES DU GOUVERNEMENT GENEVOIS AUX ENFANTS PLACÉS

L'exposition *Enfances volées*, composée de témoignages d'anciens enfants placés, dévoile un chapitre peu connu de l'histoire suisse. On estime à près de 100 000 les enfants qui, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1970, furent forcés de grandir en dehors de leurs familles.

Lors de l'inauguration de cette exposition à Genève, le 6 mai dernier au Théâtre de Saint-Gervais, M. Charles Beer, président du Conseil d'Etat, chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, a présenté les excuses des autorités genevoises.

Alors qu'ils étaient orphelins, vivaient dans des familles pauvres ou monoparentales – parce que leurs parents étaient alcooliques, malades ou encore parce qu'ils étaient considérés comme potentiellement dangereux –, des milliers d'enfants ont été placés dans des familles nourricières, dans des exploitations agricoles ou dans des institutions, sans que les autorités de l'époque se préoccupent de leur situation ni de leur avenir. Nombre d'entre eux ont subi de grandes souffrances. Ces placements forcés ont eu lieu partout en Suisse, au nom de la morale et sous couvert de la protection de l'enfance. Genève n'a pas fait exception à la règle.

Les témoins de cette triste histoire ont notre âge, celui de nos parents, voire de

de ne pas avoir veillé sur les membres les plus fragiles de la collectivité.

## LES EXCUSES DU CONSEIL FÉDÉRAL

L'exposition itinérante *Enfances volées* a contribué ces dernières années à une prise de conscience collective. A côté d'autres initiatives, elle a donné lieu à une cérémonie commémorative le 11 avril dernier à Berne, au cours de laquelle la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a demandé pardon aux victimes pour les souffrances infligées. Un délégué aux victimes des mesures de coercition, M. Hansruedi Stadler, a par ailleurs été nommé afin de jouer un rôle d'intermédiaire. Une table ronde réunissant les personnes concernées et les organisations qui les représentent sera convoquée d'ici l'été prochain. De plus, Mme Sommaruga a souhaité que cette thématique fasse l'objet d'un travail historique détaillé. Des points de contact désignés par les cantons ont pour mission d'écouter, de conseiller et de soutenir les victimes, ainsi que d'établir la communication avec toute personne ou institution à même de les

## L'EXPOSITION ENFANCES VOLÉES DONNE LA PAROLE À DES PERSONNES PLACÉES, DANS LEUR ENFANCE, DANS DES FAMILLES OU DES FOYERS

nos grands-parents. Il s'agit d'hommes et de femmes qui furent privés des droits les plus élémentaires: le droit d'être aimé, d'être protégé, d'être soigné. Ces enfants ont vécu le déracinement, l'absence de leurs proches, le manque de sécurité affective, l'exclusion et, malheureusement, bien souvent, la maltraitance. Dans cette histoire, les autorités de l'époque sont responsables

aider dans leurs démarches. La Croix-Rouge suisse offre, depuis 2010, un service de recherche destiné aux anciens enfants placés.

## LES EXCUSES DU GOUVERNEMENT GENEVOIS

Le 6 mai dernier, le président du Conseil d'Etat genevois s'est exprimé au nom des autorités cantonales.



«Je suis particulièrement troublé par le fait qu'au nom d'une "bonne cause", on a pratiqué la séparation, la ségrégation et la négation. Une fois ces enfants placés, l'autorité ne s'est pas donné les moyens de suivre leur évolution et leur formation; on a fermé les yeux sur l'exploitation et l'humiliation de nombreux de ces jeunes. Cela, nous avons à le mesurer car tant d'êtres humains ont été touchés, victimes d'un système d'autant plus implacable qu'il a reposé – cela a été particulièrement bien mis en évidence – sur l'unanimité et le profond sentiment de vouloir faire du bien même si l'on commettait le mal.

J'aimerais dire aux personnes qui ont été concernées, retirées à leurs familles – elles sont des milliers probablement à Genève – qu'au nom du Conseil d'Etat, au nom des autorités cantonales, je présente les excuses de la République. Au niveau local, chacun a sa responsabilité

L'exposition *Enfances volées* montre des objets et des témoignages de personnes placées dans des familles ou des foyers durant les années 1920 à 1960.

PHOTOS THIERRY P. GRANDORGE

et nous avons la nôtre. Ce d'autant plus que rien n'est aujourd'hui gagné, alors que nous reconnaissons tant d'années après les souffrances que toutes ces personnes ont vécues dans leur chair. L'actualité nous montre que nous n'en avons pas terminé avec la pauvreté, mais au contraire que nos sociétés y replongent. En acceptant le relativisme social, la réalité d'une exclusion au quotidien, on perpétue les ferments et les risques de tels dérapages. Nous devons avoir conscience du passé, nous élever contre toute dérive qui vise à séparer les familles pour de mauvaises raisons. Nous devons combattre la pauvreté en



nous gardant de reproduire les mêmes erreurs, les mêmes absurdités que celles commises dans le passé, en refusant de stigmatiser les plus démunis.

Ce rendez-vous nous permet de faire le point à Genève, après que des travaux parlementaires ont été engagés par une motion en 2006 et par une question urgente écrite en l'an dernier. Je suis très reconnaissant à celles et ceux qui ont pris l'initiative d'organiser cette exposition qui circule en Suisse – puisque nous sommes le dixième canton à la recevoir –, qui a pour conséquence de déclencher un effet de levier du point de vue de la prise de conscience. C'est dire également que la culture, la transmission, l'histoire, les sciences humaines et la formation sont des éléments indispensables à notre société car ils permettent de développer des réflexes salutaires.

Les excuses de la République sont celles du Conseil d'Etat, mais aussi celles du chef du département de l'instruction publique, de la culture et du sport que je suis. Je pense que les meilleures protections contre toute dérive restent immanquablement le débat démocratique, les possibilités de s'exprimer et la ferme volonté de ne pas sacrifier les personnes les plus démunies de notre société à une politique inhumaine.

En tant que personne, j'ajoute que je me sens particulièrement concerné, car je mesure que toutes celles et tous ceux qui, comme moi et comme tant d'autres, quels que soit leur parti ou leurs valeurs, ont cru bien faire, ont réalisé exactement l'inverse de ce qu'ils avaient décrété en provoquant le mal.

Ce mal, nous ne le réparerons jamais, j'en ai conscience.»

#### REGARDS ET TÉMOIGNAGES D'ENFANTS PLACÉS

Réalisée par l'association «Enfances volées», l'exposition donne la parole à des personnes placées, dans leur enfance, dans des familles ou des foyers. Des témoignages ont été choisis parmi 300 interviews réalisées dans le cadre de deux projets de recherche en Suisse alémanique et en Suisse romande. Les personnes interviewées parlent de leur vie et de la manière dont elles ont composé avec leurs souvenirs. Un volet régional, conçu par l'historienne Joëlle Droux, de l'université de Genève, montre les mécanismes mis en place dans le canton dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour dépister les enfants jugés dangereux ou en danger.

Persuadé que le travail de reconnaissance et de mémoire sur ce thème doit continuer, le Conseil d'Etat, qui est

(De gauche à droite)

Mme Joëlle Rubli, coordinatrice pour la Suisse romande, M. Charles Beer, président du Conseil d'Etat, chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Mme Jacqueline Häusler, directrice du projet, de l'association *Enfances volées*, le 6 mai dernier lors du vernissage de l'exposition à Genève.

à l'origine de la venue de l'exposition à Genève, invite les habitantes et les habitants du canton à la découvrir. L'exposition *Enfances volées* est également ouverte aux écoles: les enseignantes et enseignants du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire ont été invités à s'y rendre avec leurs classes. Un dossier pédagogique est à disposition.

Département de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

## INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition *Enfances volées* est à voir jusqu'au 7 juillet 2013 à Saint-Gervais Genève Le Théâtre, rue du Temple 5, 1201 Genève. Heures d'ouverture: du mercredi au dimanche de 12 h à 18 h, jours fériés compris. Entrée gratuite.

- Mercredi 22 mai à 19 h 30: table ronde sur l'importance de l'accès à son histoire: Quelles mémoires interroger? Pourquoi se souvenir de son passé?
- Jeudi 30 mai à 18 h 30: *La protection de l'enfance en danger: histoire d'une politique interventionniste*, conférence de Joëlle Droux et de Martine Ruchat, historiennes.

Plus d'informations sur Internet à l'adresse [www.ge.ch/dip](http://www.ge.ch/dip) et [www.enfances-volees.ch](http://www.enfances-volees.ch)

## INFOS UTILES

### • A GENÈVE, PLUS D'UN ACTIF SUR TROIS HABITE AU DEHORS DES FRONTIÈRES CANTONALES

En 2010, quelque 109 000 personnes exercent une activité professionnelle dans le canton de Genève, mais résident ailleurs: 80 000 ont leur domicile en France et 29 000 habitent dans un autre canton suisse. Au total, un gros tiers des 299 000 personnes qui exercent une activité professionnelle à Genève résident au dehors du canton.

Il s'agit-là d'estimations obtenues par extrapolation, en combinant des statistiques qui possèdent leur propre rythme de diffusion et leur domaine d'observation spécifique.

**Pour en savoir plus:** *Les travailleurs non résidents dans le canton de Genève*, Informations statistiques No 26, office cantonal de la statistique, mai 2013.

Téléchargeable à l'adresse Internet [www.ge.ch/statistique/domaines/percu.asp?dom=03\\_05](http://www.ge.ch/statistique/domaines/percu.asp?dom=03_05)

### • DEUXIÈME ÉDITION DES PRIX DU COMMERCE DE L'ÉCONOMIE GENEVOISE

Le concours s'adresse à l'ensemble des commerçants du canton de Genève disposant d'un point de vente physique ouvert au public.

Il comprend trois distinctions: le «Prix de la plus belle vitrine», le «Prix du meilleur accueil» et le «Prix coup de cœur».

Participation gratuite.

Dossier de candidature

à télécharger sur

[www.ge.ch/prixducommerce](http://www.ge.ch/prixducommerce)

**Date limite d'inscription:**

14 juin 2013.

Les prix seront remis le 29 octobre.

### • LÉGALISATION DE DOCUMENTS

Depuis le 3 janvier 2013, le service des légalisations se trouve au service des passeports et de la nationalité, route de Chancy 88 (2<sup>e</sup> étage), 1213 Onex.

Horaire: du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 non stop. Téléphone 022 546 48 60.

## PUBLICITÉ

**LINDEGGER**  
maîtres opticiens



examens de la vue  
lentilles de contact  
lunettes - instruments...

022 735 29 11 - Genève  
[www.lindegger-optic.ch](http://www.lindegger-optic.ch)